

# PEUPLE ORIGINAIRE KICHWA DE SARAYAKU

Décret exécutif CODENPE N° 024 du 10 de juin 2004,

ADRESSE: Francisco de Orellana General Villamil   Téléfax: 00 593 32 883 979  
Email: [tayjasaruta@sarayaku.com](mailto:tayjasaruta@sarayaku.com)   Boite postale 16 – 01 - 785  
SARAYAKU - PASTAZA - EQUATEUR

---

## DECLARATION CONCERNANT LA VISITE DE LA COUR INTERAMERICAINE A SARAYAKU

**Le Peuple Originaire Kichwa de Sarayaku en appelle à l'opinion nationale et internationale :**

Le cas du Peuple de Sarayaku, soumis devant le Système Interaméricain des Droits de l'Homme contre l'État équatorien depuis 2003, est arrivé à un moment crucial.

Ce cas traite de la dénonciation des graves violations aux Droits Humains commises à l'encontre du Peuple de Sarayaku à propos de la décision inconstitutionnelle de l'État équatorien d'autoriser l'opération pétrolière sur le dénommé Bloc 23 situé sur notre territoire ; il concerne aussi les conséquences qu'ont eues cette décision sur notre subsistance, notre vie et notre cosmovision, et les faits de violence endurés durant les incursions arbitraires de travailleurs pétroliers et de militaires équatoriens sur le territoire de Sarayaku durant les années 2002 et 2003. Ces faits constituent un important précédent relatif au droit à la consultation et au consentement libre, préalable et informé des peuples indigènes face aux décisions étatiques qui affectent gravement leur territoire et leur autodétermination.

En juillet 2011, s'est tenue l'audience publique de cette affaire devant la Cour Interaméricaine au siège de l'institution à San José de Costa Rica, audience durant laquelle ont été entendues les déclarations des victimes, des témoins et des experts et ont été exposées les positions et les argumentaires des différentes parties. Dans les délais fixés par la Cour, les parties ont présenté leurs conclusions finales par écrit. Ce qui signifie que les étapes de la procédure préalable sont accomplies. Cependant, la Cour Interaméricaine, dans l'exercice de ses fonctions, a décidé, avant de rendre sa sentence, d'effectuer une visite *in situ* sur le territoire du Peuple Kichwa de Sarayaku, le 21 avril 2012, dans le but d'obtenir des informations supplémentaires relatives à la situation des victimes et des lieux où certains des faits dénoncés se seraient déroulés.

Le Peuple de Sarayaku, dès maintenant, souhaite la bienvenue sur son territoire aux délégations de la Cour Interaméricaine, de la Commission Interaméricaine, qui participera également à la visite, ainsi qu'aux représentants de l'Etat équatorien. Conjointement avec ses représentants, le Dr. Mario Melo Cevallos et le Centre pour la Justice et le Droit International CEJIL, Sarayaku interviendra activement dans la démarche.

Nous considérons que la visite de la Cour Interaméricaine sur le territoire d'un Peuple Indigène en résistance contre l'intrusion de l'activité pétrolière sur son territoire, est une occasion inestimable de rendre visibles devant l'opinion publique nationale et internationale, qui suit l'affaire avec intérêt, les effets néfastes que cause aux Peuples Indigènes l'imposition sans consultation d'une décision étatique, en violation des normes du Droit international qui les protègent, ainsi que la non application du droit à la consultation et au consentement libre, préalable et informé des Peuples Indigènes. Ceci dans un contexte où l'Équateur a annoncé un nouvel appel d'offres d'exploitation pétrolière qui menace à nouveau le territoire de Sarayaku et d'autres peuples et nationalités indigènes du Centre-Sud de l'Amazonie équatorienne.

Sarayaku invite les citoyens équatoriens, les organisations indigènes, sociales, environnementales et des Droits humains du monde entier, les médias ainsi que toutes les personnes qui s'engagent pour les droits des indigènes et de la Terre Mère, à suivre via notre site internet [www.sarayaku.org](http://www.sarayaku.org) le déroulement de cette importante visite et le jugement rendu par la Cour Interaméricaine dans le cas Sarayaku.

Sarayaku, 22 Février 2012

**José Gualinga**

**TAYAK APU TAYJASARUTA**

(Président du Peuple autochtone Kichwa de Sarayaku)

Contact :

Tayak Apu de Sarayaku (Président), José Gualinga: 00 593 (0)83 29 27 34

Dirigeant des relations extérieures, Franklin Toala: 00 593 (0)83 06 83 67 - 00 593 (0)83 22 67 38

Dirigeant des femmes, Patricia Gualinga: 00 593 (0)99 44 19 03

E-mail: [Tayjasaruta@sarayaku.com](mailto:Tayjasaruta@sarayaku.com)

**CURAGA SALUA**